

**CONJUGUEZ
DIVERSIFICATION
ET POTENTIEL
DE PERFORMANCE
POUR VOTRE
ÉPARGNE**

Defineo Janvier 2016

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans.

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Offre à durée limitée.

Souscription du 1^{er} septembre au 18 décembre 2015, pouvant être clôturée sans préavis. Code ISIN : XS1237165821

Document à caractère promotionnel.



Assuré d'avancer



Defineo Janvier 2016



Defineo Janvier 2016 est un support en unités de compte :

- **50 % du capital initial est garanti et arbitré dès la fin de la première année avec un gain certain de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ (soit 3,98 % net).**
- **50 % du capital initial restant est investi pendant 8 ans avec un rendement dépendant de la performance de l'indice de référence des marchés actions de la zone euro. Le capital est protégé jusqu'à une baisse⁽⁴⁾ de 40 % de l'indice.**

Defineo Janvier 2016 offre l'opportunité, au moyen de deux Enveloppes distinctes, de tirer profit du potentiel de performance des marchés actions européens.

La valeur de ce support varie en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, indice de la zone euro.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Évolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

⊕ AVANTAGES

- L'Enveloppe à Gain Garanti est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat à l'issue de la 1^{re} année et rémunérée à un gain de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾.
- L'Enveloppe à Gain Conditionnel est arbitrée automatiquement au sein de votre contrat à l'échéance des 8 ans avec un gain potentiel annuel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®.
- La performance finale de l'Enveloppe à Gain Conditionnel peut, dans certains cas, être supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50®.
- Dès lors qu'à la date d'observation finale, l'indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, le capital de l'Enveloppe à Gain Conditionnel est protégé à l'échéance des 8 ans.

⊖ INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel : la somme des gains ne pourra excéder 40 %, même si la performance de l'indice est supérieure.
- Les gains annuels éventuellement enregistrés sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel sont acquis et versés à l'échéance.
- La performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée sans prise en compte du versement éventuel des dividendes par les actions composant l'indice.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentés dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission*. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital partielle ou totale

- Un risque de perte en capital partielle ou totale sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel à l'échéance si, à la date d'observation finale, l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.
- Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie : l'investisseur doit être conscient que toute sortie anticipée^{**} (rachat, arbitrage ou décès) se fera aux conditions de marché.

Risque de crédit

Les investisseurs prennent un risque de crédit sur Credit Suisse AG, London Branch en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument (s) sous-jacent (s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Par ailleurs, le rendement à l'échéance de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de Defineo Janvier 2016, est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50® autour du seuil de - 40 %.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

*Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 24 janvier 2024, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Illustration de fonctionnement de Defineo Janvier 2016

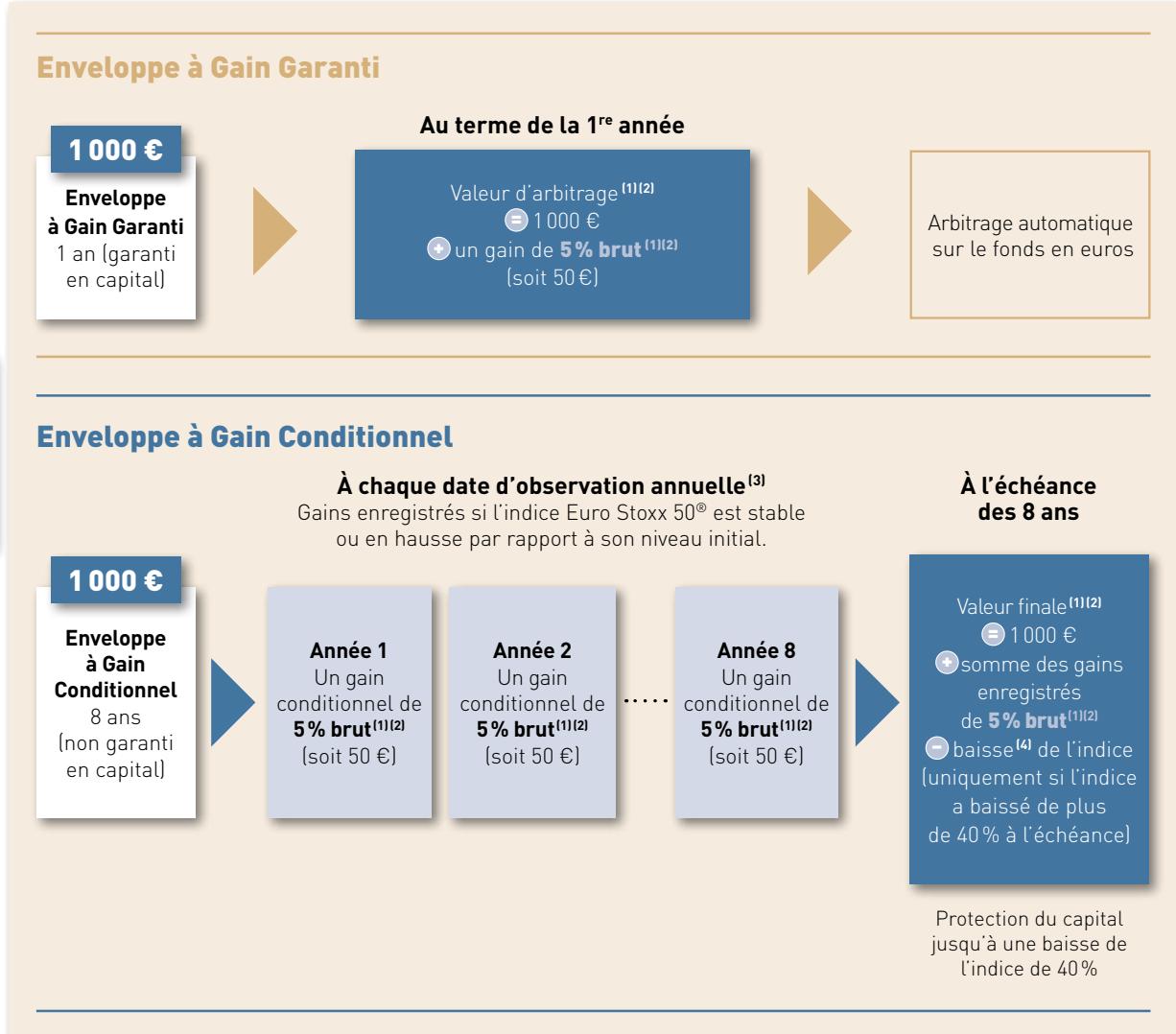
À la date d'émission :

- **50 % du capital initial** est investi dans une **Enveloppe à Gain Garanti**, rémunérée au taux annuel fixe de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ et arbitrée automatiquement dès la fin de la première année vers le fonds en euros de votre contrat.

Le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ après déduction des frais de gestion selon votre contrat est de 3,98% (taux calculé sur les 50 % du capital placés sur l'Enveloppe à Gain Garanti).

- **50 % du capital initial** est investi dans une **Enveloppe à Gain Conditionnel**, rémunérée avec un objectif de gain de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par an. Votre capital est protégé tant que l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 40 % à l'échéance des 8 ans.

Le Taux de Rendement Actuel net maximum⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (après déduction des frais de gestion selon votre contrat) est de : - 0,96 % si versement de 0 gain ; - 0,36 % si versement de 1 gain ; 0,22 % si versement de 2 gains ; 0,78 % si versement de 3 gains ; 1,32 % si versement de 4 gains ; 1,83 % si versement de 5 gains ; 2,33 % si versement de 6 gains ; 2,82 % si versement de 7 gains ; 3,29 % si versement de 8 gains.



(1) Pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre au 18 décembre 2015 sur Defineo Janvier 2016, performance hors frais sur versements et hors coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 23 janvier 2017, 22 janvier 2018, 22 janvier 2019, 21 janvier 2020, 20 janvier 2021, 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 17 janvier 2024.

(4) La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (22 janvier 2016) et à la dernière date d'observation annuelle (17 janvier 2024), exprimée en pourcentage.

► Principales caractéristiques

MÉCANISME DE L'ENVELOPPE À GAIN GARANTI

À l'issue de la 1^{re} année

L'Enveloppe à Gain Garanti (50% du capital initial) prend fin et est automatiquement arbitrée vers le fonds en euros de votre contrat, le 23 janvier 2017. Le montant arbitré s'élève alors à :

$$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale au 22 janvier 2016} + \text{un gain de 5\% brut}^{(1)(2)} \right)$$

Soit 52,5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale : $50\% \times (100\% + 5\%)$

Parallèlement, l'Enveloppe à Gain Conditionnel (50% du capital initial) reste investie jusqu'à l'échéance du support.



MÉCANISME DE L'ENVELOPPE À GAIN CONDITIONNEL

À l'issue de la 8^e année

L'Enveloppe à Gain Conditionnel (50% du capital initial) prend fin et est automatiquement arbitrée au sein de votre contrat à l'échéance, le 24 janvier 2024.

Un gain conditionnel de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par an

Chaque année, à la date d'observation annuelle⁽³⁾ :

- un gain de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré si l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 22 janvier 2016 ;
- aucun gain n'est enregistré si l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial.

Les gains enregistrés⁽¹⁾ sont acquis à l'échéance du support.

Une protection du capital jusqu'à une baisse de l'indice de 40%

Selon le niveau de baisse de l'indice Euro Stoxx 50®, la valeur finale⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance du support (hors frais de gestion du contrat) est égale à :

La part du capital investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel est protégée à l'échéance si l'indice est stable, en hausse ou n'a pas baissé de plus de 40% le 17 janvier 2024, par rapport à son niveau initial.

Si l'indice a baissé de plus de 40% le 17 janvier 2024, la part du capital investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel n'est pas protégée à l'échéance.

$$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale au 22 janvier 2016} + \text{la somme des gains annuels de 5\% brut}^{(1)(2)} \text{ éventuellement enregistrés} \right)$$

Soit entre 50% et 70% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale

$$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale au 22 janvier 2016} + \text{la somme des gains annuels de 5\% brut}^{(1)(2)} \text{ éventuellement enregistrés} - \text{la baisse}^{(4)} \text{ finale de l'indice} \right)$$

Dans ce cas, il pourra y avoir une perte en capital sur 50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale

→ Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital⁽⁵⁾ :

- en cas de sortie** (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance ;
- ou, à l'échéance des 8 ans, si l'indice Euro Stoxx 50® est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40% le 17 janvier 2024 par rapport à son niveau initial.

(1) Pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre au 18 décembre 2015 sur Defineo Janvier 2016, performance hors frais sur versements et hors coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 23 janvier 2017, 22 janvier 2018, 22 janvier 2019, 21 janvier 2020, 20 janvier 2021, 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 17 janvier 2024.

(4) La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (22 janvier 2016) et à la dernière date d'observation annuelle (17 janvier 2024), exprimée en pourcentage.

(5) Également en cas de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

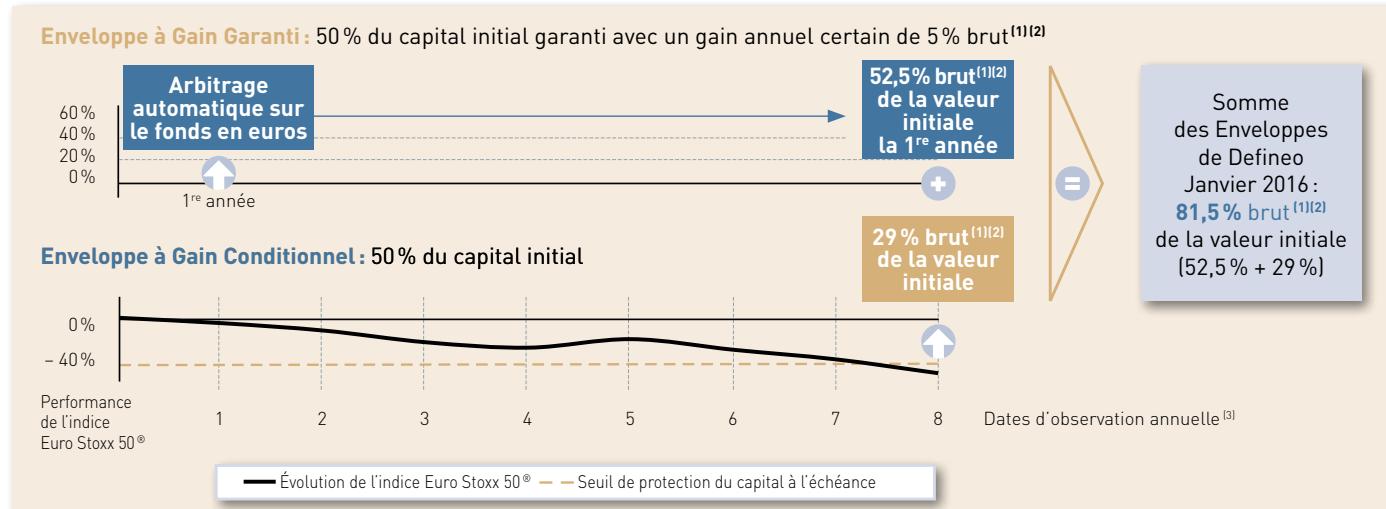
** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 5% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 24 janvier 2024, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Scénarios de marché-exemples

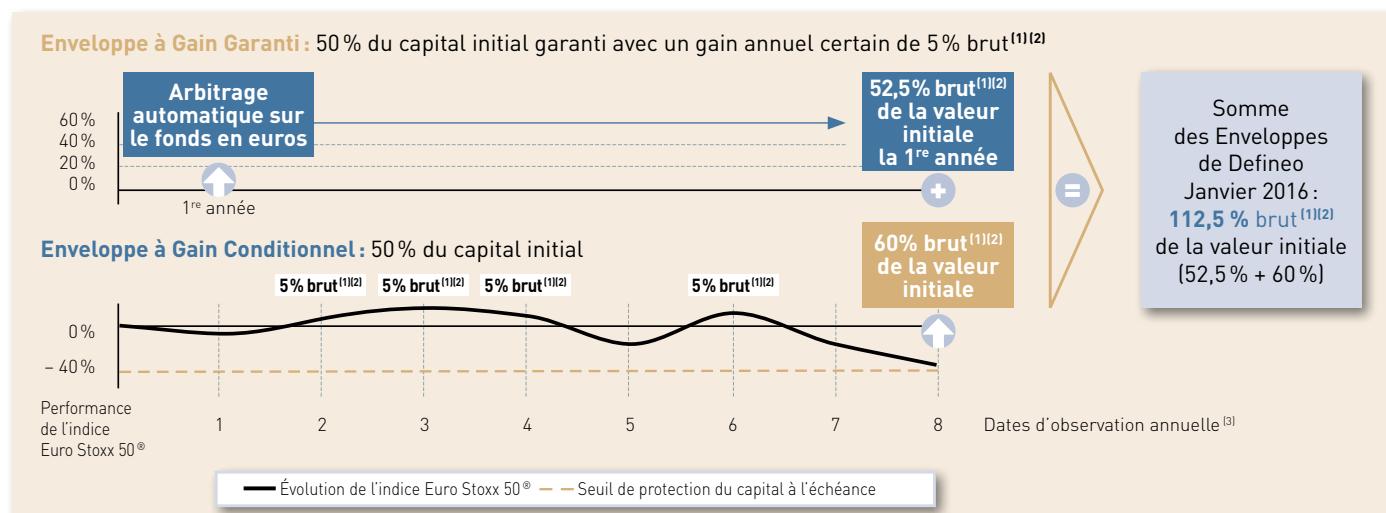
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE IMPORTANTE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'Enveloppe à Gain Garanti (soit 50% du capital initial) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain annuel de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52,5% brut de la valeur initiale [50% x (100% + 5%)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de 3,98%. 50% du capital initial reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'Enveloppe à Gain Conditionnel, à chaque date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son niveau initial. Aucun gain n'est enregistré en cours de vie.
- À la 8^e date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice est en baisse de 42% par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil des - 40%. L'Enveloppe à Gain Conditionnel (50% du capital initial) n'est plus protégée et sa valeur finale est alors égale à 58% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (niveau final de l'indice), ce qui représente 29% de la valeur initiale de Defineo Janvier 2016 [50% x (100% - 42%)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de - 7,48% (contre - 6,58% pour l'indice).
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Janvier 2016 est alors égale à 81,5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, engendrant une perte en capital (52,5% + 29%).

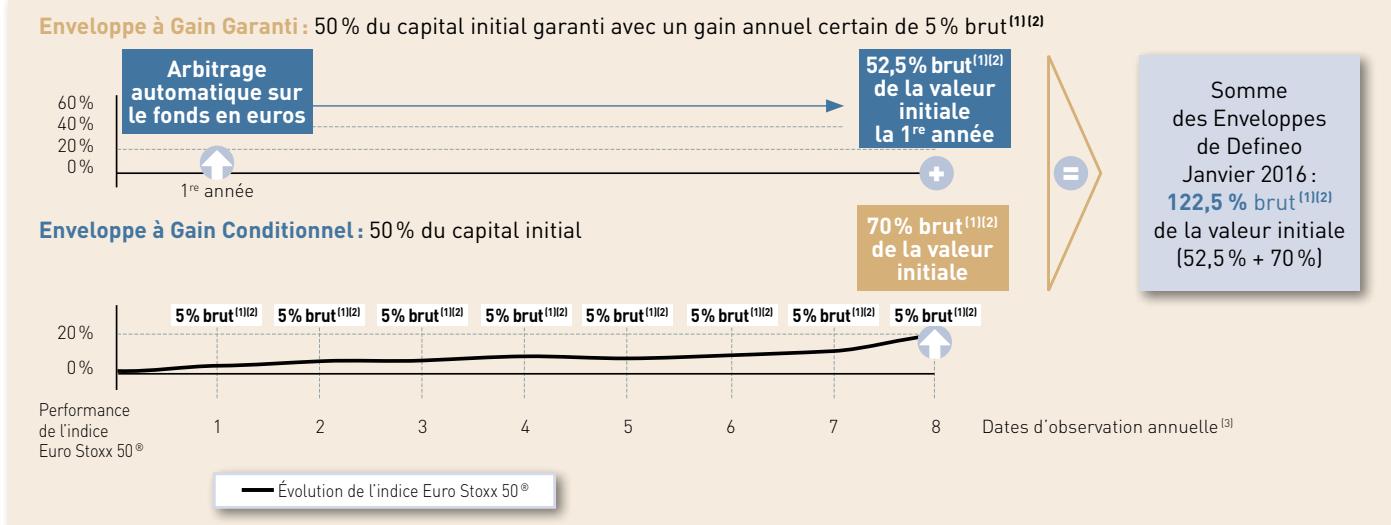
► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE MODÉRÉE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'Enveloppe à Gain Garanti (soit 50% du capital initial) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain annuel de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52,5% brut de la valeur initiale [50% x (100% + 5%)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de 3,98%. 50% du capital initial reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'Enveloppe à Gain Conditionnel, à quatre des huit dates d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est supérieur à son niveau initial. Un gain annuel de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est donc enregistré au titre de ces années.
- À la 8^e date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice est en baisse de 32% par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil des - 40%. L'Enveloppe à Gain Conditionnel (50% du capital initial) est protégée à l'échéance et sa valeur finale est alors égale à 120% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui représente 60% de la valeur initiale de Defineo Janvier 2016 [50% x (100% + 4 x 5%)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de 1,32% (contre - 4,70% pour l'indice).
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Janvier 2016 est alors égale à 112,5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52,5% + 60%).

Aucun des scénarios présentés ci-dessus ne tient compte d'un cas d'insolvabilité de l'Émetteur.

► SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'Enveloppe à Gain Garanti [soit 50 % du capital initial] est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain annuel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52,5 % brut de la valeur initiale [50 % x (100 % + 5 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de 3,98 %. 50 % du capital initial reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'Enveloppe à Gain Conditionnel, l'indice Euro Stoxx 50® est en hausse à toutes les dates d'observation annuelle⁽³⁾ et clôture à + 21 % par rapport à son niveau initial. 8 gains de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont donc enregistrés.
- La valeur finale de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (50 % du capital initial) est alors égale à 140 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui représente 70 % de la valeur initiale de Defineo Janvier 2016 [50 % x (100 % + 8 x 5 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de 3,29 % (contre 2,41 % pour l'indice).
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Janvier 2016 est alors égale à 122,5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52,5 % + 70 %).

Le scénario présenté ci-dessus ne tient pas compte d'un cas d'insolvabilité de l'Émetteur.

► Évolution de l'indice Euro Stoxx 50®

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent pas des performances futures.



(1) Pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre au 18 décembre 2015 sur Defineo Janvier 2016, performance hors frais sur versements et hors coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 23 janvier 2017, 22 janvier 2018, 22 janvier 2019, 21 janvier 2020, 20 janvier 2021, 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 17 janvier 2024.

(4) La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (22 janvier 2016) et à la dernière date d'observation annuelle (17 janvier 2024), exprimée en pourcentage.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 24 janvier 2024, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Emetteur : Credit Suisse AG, London Branch (Moody's A1, S&P A, Fitch A). Notations en vigueur au 15 juin 2015. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code ISIN du support : XS1237165821

Devise : EUR

Sous-jacent : Indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145)

Cotation : NYSE Euronext Amsterdam

Valorisation : hebdomadaire

Marché secondaire : Credit Suisse International s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1%.

Montant maximum de l'émission : 150 millions d'euros

Valeur nominale : 2000 euros

Valeur initiale de l'unité de compte : 1000 euros

Garantie du capital : pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance

Période de commercialisation : 1^{er} septembre au 18 décembre 2015

Date d'émission du support : 22 janvier 2016

Date d'observation initiale du niveau de l'indice : 22 janvier 2016

Date d'arbitrage de l'Enveloppe à Gain Garanti : 23 janvier 2017

Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice : 23 janvier 2017, 22 janvier 2018, 22 janvier 2019, 21 janvier 2020, 20 janvier 2021, 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 17 janvier 2024

Date d'échéance finale : 24 janvier 2024

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le support en unités de compte décrit dans le présent document fait l'objet d'un Résumé et Prospectus « Securities Notes » sous le Programme de Produit Structurés pour l'émission de Notes, Certificats et Warrants de l'Emetteur. Le Résumé et Prospectus doivent être lus en considération de tout document incorporé par référence pour les Termes et Conditions complets des Titres. Le Résumé et Prospectus a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») (Luxembourg) comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC (la « Prospectus Directive ») et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Prospectus Directive.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation

L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document, établi par Groupama Gan Vie, ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement

Credit Suisse Securities (Europe) Limited Paris branch situé au 25 avenue Kléber 75016 Paris est une entreprise d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support

Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous

réserve des lois applicables, Credit Suisse n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Credit Suisse ou dénouement anticipé du support

Seul Credit Suisse s'est engagé à assurer un marché secondaire sur le titre. Credit Suisse s'est expressément engagé à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Credit Suisse peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Credit Suisse liés à ce rachat. Credit Suisse et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Disponibilité de la documentation du support

La documentation juridique relative à l'émission est disponible gratuitement auprès de l'Emetteur, Credit Suisse Securities (Europe) Limited Paris branch, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu/home). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support, et notamment sur le risque de crédit lié à l'Emetteur et sur le risque de liquidité du produit.**

Avertissement relatif à l'Indice

L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Credit Suisse. Credit Suisse n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'Indice (pour plus d'informations www.stoxx.com).

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique

Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

→ **Consulter le détail de vos contrats :**

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ **Effectuer des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICL, prospectus, etc.) :

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
- comparer la performance entre plusieurs fonds ;
- créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
- créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine – Filiale de Groupama S.A.
Société anonyme d'intermédiation
en assurance au capital de 8 220 690 €
457 504 694 RCS Lille – APE : 6622Z
150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille
www.ganpatrimoine.fr
contact@ganpatrimoine.fr
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats assurés par **Groupama Gan Vie**
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 €
340 427 616 RCS Paris – APE : 6511Z – Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat de la **Caisse Fraternelle Vie** – Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne
Société anonyme au capital de 460 000 € (entièrement versé) – 457 504 702 RCS Lille
APE : 6511Z – Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille
Entreprises régie par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
61, rue Taitbout 75009 Paris

Réf. 759A-092015 – Conception graphique : 21x29,7 – Crédit photo : © iStock.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr